

La confession des péchés : pourquoi ? Comment ?

Redécouvrons les raisons d'être ou la méthode de l'expérience ecclésiale du sacrement de l'absolution

Pourquoi la confession des péchés ?

- le réalisme chrétien : le tragique de la condition humaine ; le problème du « mal », de la mort et de la souffrance est interprété dans l'Eglise en relation avec le *péché*. La lutte contre le péché par la foi en Jésus Christ et par le repentir tend à restaurer la vie normale de l'être humain et du cosmos.

- le baptême n'accomplit-il pas cela ? Pourquoi un autre sacrement ? - Le baptême est le sacrement dans lequel a lieu cette restauration de la vraie vie au sein de chaque personne : le sacrement de la pénitence est un *renouvellement du saint baptême* et l'accomplit.

- pourquoi un sacrement ? Ne pouvons-nous pas confesser nos péchés directement à Dieu ? - Oui, bien sûr ! Mais le sacrement a une fonction pédagogique (*mystagogique*, initiatique), le prêtre agit comme guide, accompagnateur, mystagogue et surtout témoin de la miséricorde de Dieu. Il atteste. Il confirme. Dans ce rite l'Esprit saint nous met sur la voie (sens du mot « initiation »)

- pourquoi à l'église ? - Tous les sacrements importants ont lieu à l'église (sauf maladie, prison, etc.), parce qu'ils ont une *dimension ecclésiale* ; c'est dans l'Eglise que le Seigneur agit souverainement ; d'autre part, le péché coupe la personne non seulement de Dieu mais de son Eglise, car Dieu est incarné à jamais (cf. Ascension) – « à l'église » indique sacramentellement « dans l'Eglise ».

- l'Eglise *prie pour les pénitents* comme pour les catéchumènes, les malades, etc. ; la communauté est responsable de celui qui se repent, elle est témoin de sa démarche (cf. les pénitents publics)

- pourquoi avouer ses péchés ? Dieu ne sait-Il pas tout de nous ? - Oui, bien sûr ! Mais la « confession » est le moment où nous « reconnaissons »

(ομολογησις). Nous attestons de ce que le Seigneur a révélé à notre cœur conscient par son Esprit saint ; et nous le détestons solennellement.

- pourquoi ne pas aller simplement chez un psychothérapeute ? - La confession est devant Dieu (« contre toi seul j'ai péché... »), elle n'est pas seulement l'expression d'une souffrance mais la reconnaissance d'une **responsabilité** ; elle n'est pas une explication (justification, excuse, accusation, etc.), elle est une demande de pardon, elle sollicite la manifestation (miraculeuse) de la miséricorde divine ; elle demande le miracle du **repentir** (« je ne suis plus digne d'être appelé ton fils... »), une douleur du cœur, celle de s'être éloigné librement de l'amour du Père. La confession est une expérience thérapeutique divino-humaine (même s'il y a des aspects psychologiques et physiques)

- n'est-ce pas culpabilisant comme système ? Beaucoup de personnes se sont éloignées de l'Eglise parce qu'elles y rencontraient (disent-elles...) le jugement et l'accusation. - Non, la confession est la **libération de la culpabilité** par le pardon divin ; elle est l'instauration de la responsabilité (responsabilisante non culpabilisante, elle fait franchir les stades victime/coupable/responsable)

- ne peut-on pas se passer de la confession ? Est-ce vraiment indispensable ? - Nous devons redouter de communier « pour notre condamnation ». Le Christ nous invite à la conversion, à rejeter (« détester ») tout péché afin de communier à son amour et à sa vie (à plus forte raison communier à son Corps et à son Sang). La confession est à comprendre comme une démarche de type **pascal**, parce que la communion eucharistique est d'abord *pascale* (structure « sainte » de chaque semaine...)

Un texte pour nous aider : *La confession* (in *Vous tous qui avez soif*, de P. Alexandre Schmemmann)

Comment s'y prendre ? Y a-t-il une méthode ?

I. Premier cas : la **faute manifeste**. Nous avons de façon évidente commis un péché (colère, conflit avec une personne, vol, etc.), éventuellement public..., nous sommes tombés, volontairement ou non, dans un acte ou dans des paroles indignes d'un chrétien... Ou bien une personne nous a, par une parole ou par un acte, révélé notre péché... Ne restons pas plus longtemps dans cette situation, afin de ne pas mourir dans notre péché, afin de ne pas être en dehors de l'Eglise. Demandons pardon à ceux que nous avons offensés, demandons pardon à Dieu dans notre chambre, dans la voiture, où que nous soyons, disons le psaume de repentir (50), la prière de Manassé, le chapelet avec la prière de Jésus, faisons des métanies devant le Christ et la Mère de Dieu. Assurons-nous que ceux que nous avons offensés nous pardonnent ; prions Dieu de nous rendre dignes de leur indulgence et de leur pardon, jeûnons en demandant à Dieu la grâce d'un repentir véritable, etc. Et, le plus rapidement possible (téléphone, SMS, courriel, etc.), prenons rendez-vous avec un prêtre pour le sacrement de la

confession – même si nous ressentons déjà dans notre cœur le soulagement du pardon divin. Le Christ dit aux lépreux guéris « allez vous montrer aux sacrificateurs », et Il dit aux apôtres « ce que vous délierez sera délié »... Le prêtre nous donnera également un « remède » pour accomplir la guérison de notre vie

II. Deuxième cas : nous demandons à Dieu de nous montrer notre péché (pendant le Carême par exemple) et Dieu nous exauce, le *saint Esprit illumine* notre conscience, nous montre ce que nous ne voyions pas, et nous fait éprouver une douleur intérieure (exemple du Fils prodigue), une nostalgie, un malaise, un regret. C'est un processus qui peut s'étendre sur une durée – un temps liturgique, une période de notre vie. La douleur intérieure est le signe que l'Esprit œuvre en nous. Ne la perdons pas ! L'Eglise nous conseille des lectures (psaumes, canons pénitentiels, prières avant la sainte communion, *Synaxaire*) ; elle nous propose également l'accompagnement par la « paternité spirituelle » : le rôle de celle-ci est, notamment, de nous aider à cultiver la grâce du repentir que le Seigneur Esprit a semée en nous. La confession sera la reconnaissance de ce que Dieu nous a révélé en exauçant notre prière : « Donne-moi de voir mes fautes ! ». La régularité dans la confession et dans l'entretien spirituel (deux réalités différentes, attention !) permet au saint Esprit d'agir en nous et avec nous pour notre progrès.

III. Troisième cas, nous n'éprouvons rien, nous n'avons aucun repentir, mais nous savons que nous devons nous confesser ! L'*obéissance* à la sagesse de l'Eglise nous met en route ! Nous pouvons nous préparer systématiquement à la confession simplement parce que nous acceptons de vivre l'expérience ecclésiale. Père Sophrony conseillait la lecture des chapitres 5 à 8 de l'Évangile selon saint Matthieu. L'Évangile est le miroir de notre vie : nous voyons l'état de notre vie de baptisé à la lumière de cette norme. Nous pouvons, tout en le lisant, noter au fur et à mesure où ils se présentent, les péchés que le Seigneur nous révélera par sa Parole. Mais, avant de lire, ayons soin d'invoquer le saint Esprit. Le fait de profiter d'une journée de jeûne ou d'abstinence (mercredi ou vendredi) nous aidera à faire ce travail spirituel. Nous pouvons également solliciter notre entourage ! Ici encore, la lecture des canons pénitentiels de l'Eglise et de la vie des saints est d'un grand secours. Nous venons vers le prêtre avec le papier sur lequel nous avons marqué ce que l'Esprit nous a dit, afin de ne rien oublier.

Dans tous les cas, repartons de l'église avec *un projet de vie* – intérieure et extérieure -, le repentir implique l'espoir et la foi !

Père Marc-Antoine Costa de Beauregard